

PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d'une année.

Projet de décret N° 103 sur les naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à 5 reprises pour examiner le présent projet de décret. Après examen de 80 dossiers qui comprenaient 143 personnes, la commission a donné un préavis positif pour 70 dossiers, soit 128 personnes. 75 de première génération et 53 de deuxième génération. 10 dossiers ont été recalés par la commission pour les raisons suivantes: 3 pour des raisons d'insuffisance de connaissances civiques, 1 dossier pour des compléments d'information à l'Office des poursuites, 1 autre parce que le requérant a eu affaire à la justice et 4 dossiers ont été retirés du projet de décret en vertu de l'article 6 al. 2 et 6a de la loi sur le droit de cité fribourgeois. C'est là l'application des modifications entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2008. L'article 6 al. 2 mentionne que les conditions de naturalisation s'étendent au conjoint et aux enfants du requérant. Pour les 4 dossiers qui nous intéressent, les requérants sont mariés et leur époux ou épouse ne font pas partie de la demande. Le Service des naturalisations veillera donc à l'application de l'article 6 de la loi sur le droit de cité fribourgeois et ensuite, les couples seront à nouveau convoqués pour une audition par la Commission des naturalisations. 1 dossier a été recalé en vertu de l'article 8 al. 2 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, les requérants compris dans la demande n'étant au bénéfice que d'une admission provisoire sur le territoire helvétique et c'est là également, l'application de la loi modifiée au 1^{er} juillet.

La commission ayant fait son travail, elle constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret tel qu'il vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales. Avec toutefois une modification, il y a un enfant à rajouter au décret et je commenterai cette modification à la lecture des articles.

Le Commissaire. Un seul commentaire: on voit que les modifications de la loi sur le droit de cité, que vous avez acceptées, permettent à la commission d'examiner les candidatures sous plusieurs angles et ainsi de mieux tenir compte de toutes les particularités. Je me réjouis que la commission puisse déjà appliquer ces compléments que vous avez décidés et que le peuple a également décidés.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, comme annoncé au N° 3, M^{me} Balaj a vécu un heureux événement, la naissance d'un petit Léon qui sera naturalisé avec sa maman et sa petite sœur. Donc il y a lieu de faire un ajout au projet de décret.

Le Commissaire. Je n'ai pas d'autres commentaires.

– Modifié (ajout à insérer).

ART. 2

– Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 77 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp

¹ Texte du décret p. 2462.

(SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 77.*

Se sont abstenus:

Piller A. (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2*

Projet de décret N° 95 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (transport d'animaux)¹

Rapporteur: **Dominique Butty** (PDC/CVP, GL).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Le Rapporteur. Je tiens tout d'abord à remercier les membres de la commission, le commissaire du gouvernement et également M. Pascal Kraehenbuehl pour leur aide dans l'étude de cette initiative qui faisait suite à une motion des députés Josef Fasel et Fritz Burkhalter. Cette initiative a pour but d'éviter stress et souffrance aux animaux par des transports inutiles, de protéger l'état sanitaire de nos propres animaux, d'éviter des distorsions de concurrence avec les entreprises étrangères. Elle n'a pas pour but de régler la relation globale entre animaux et consommateurs. Cette initiative n'a pas pour but de régler les circuits économiques du marché de la viande. La majorité des transports d'animaux vivants est induite par des avantages économiques. Ils offrent également la possibilité de sacrifier des animaux selon des rites interdits en Suisse. Cette initiative n'a pas pour but non plus de régler d'une manière définitive la problématique des transports. Il faut également ressentir cette initiative comme un appui pour des démarches analogues faites au niveau fédéral. En ce qui concerne l'état d'avancement des accords bilatéraux évoqués dans le libellé et comme convenu avec lui, je me permettrai de donner la parole au commissaire du gouvernement. Dans le sens de ce qui vient d'être évoqué, je vous demande d'accepter l'entrée en matière sur ce projet de décret comme la commission l'a fait à l'unanimité.

Le Commissaire. En effet, je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. le Rapporteur qui connaît très bien le sujet. Les débats ont eu lieu lors de l'acceptation de l'initiative. Je me permets tout de même de corriger un point qui est dans les considérants où on parle d'un «accord» conclu entre l'Union européenne et la Suisse concernant les bilatérales agricoles, les «Freihandelsabkommen» comme on les appelle. Toutefois, il s'agit bien de «négociations» qui sont en cours et le contrat n'est pas conclu comme vous le savez. Je devais donc apporter cette nuance, et la commission a décidé que si je le faisais *en plenum* ce n'était pas nécessaire de modifier les considérants.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Die SVP-Fraktion wird dem Dekret über die Einreichung einer Standesinitiative über Tiertransporte bei der Bundesversammlung zustimmen.

Was mich aber als Fuhrhalter in diesem Dekret stört: «Schliesslich erwähnen die bürgerlichen Motionäre die Umweltbelastung, die durch den zusätzlichen Schwerverkehr weiter zunehmen würde.» Die Motionäre sollten bitte zur Kenntnis nehmen, dass der Strassenverkehr, der Schwerverkehr im Dienste unserer Wirtschaft – und hier in diesem Fall für die Landwirtschaft – verkehren und zudem eine planwirtschaftliche Schwerverkehrsabgabe bezahlen. Für den Tiertransport bezahlen die LKW's sogar eine tiefere Schwerverkehrsabgabe – dies zugunsten der Landwirtschaft. Hören wir endlich auf, unter bürgerlichen Politikern mit dem Argument Umweltbelastung Schwarzpeter zu spielen. Hören wir endlich auf, ein Gewerbe zu diffamieren, dass weltweit die höchsten Umweltgesetze praktiziert.

Aebischer Bernard (PS/SP, SC). Le niveau de maturité d'une société s'évalue en rapport à son comportement environnemental. Les animaux, quels qu'ils soient et quelle que soit leur destinée, font partie de cet environnement. Les pratiques européennes en matière de transport routier d'animaux sont scandaleuses. Il est inconcevable que la Confédération prête la main à ces pratiques barbares. Le groupe socialiste votera unanimement ce décret qui va dans le sens d'un respect qu'ont les éleveurs de bétail de notre pays envers les animaux et vous invite à en faire de même.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le projet de décret N° 95 relatif au transport d'animaux a attiré toute l'attention du groupe libéral-radical. Nous partageons les soucis des motionnaires en ce qui concerne les transports des animaux vivants traversant la Suisse. Avant tout, notre grande inquiétude est le non-respect de la protection des animaux, mais aussi l'augmentation de ces convois et du risque lié aux épizooties. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical vous demande d'accepter le projet de décret dans sa version bis.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien votera à l'unanimité le projet tel qu'il est présenté par la commission.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). An dieser Stelle war eigentlich eine lange und leidenschaftliche Rede unseres Kollegen Louis Duc geplant, auf die Sie nun leider verzichten müssen. Das Mitte-Links-Bündnis schliesst sich den Vorrednern an und unterstützt das Dekret. Herr Kollege Joseph Binz möchte ich sagen, dass die Einführung dieser Transporte nicht nur eine zusätzliche Tierquälerei, sondern eben auch eine enorme zusätzliche Umweltbelastung bedeuten würden. Jeder Lastwagen, der die Schweiz mit einer solchen Fracht an Bord durchquert, wäre ein Skandal für die Schweiz.

Le Rapporteur. Je remarque avec grand plaisir que l'entrée en matière n'est pas contestée et je vous remercie de la confiance qui est ainsi faite aux travaux de la commission. Je remarque avec le même plaisir que dans ce Parlement, nous avons deux valeurs sûres, M. Binz et M^{me} Mutter, aux deux extrêmes de l'échi-

¹ Message p. 2419.